

LES MINES ANTIPERSONNEL : UN DOCUMENT HANDICAP INTERNATIONAL

__Les mines : essai de typologie



Les manuels militaires définissent la **mine antipersonnel** comme un engin pyrotechnique conçu pour être déclenché par une action involontaire de l'ennemi, afin de provoquer la mise hors de combat du personnel. Jusqu'à sa révision en avril-mai 1996, le **Protocole sur la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs*** définissait la mine comme un engin quelconque placé sur ou dans le sol, ou sur une autre surface ou à proximité et conçu pour exploser ou éclater du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne.

C'est cette dernière définition que retiennent les associations qui mènent campagne contre ces armes. Elles ajoutent aussi que, dans l'absolu, si l'on se base sur les conséquences subies par les victimes et non sur une définition technique, "toute arme susceptible de blesser ou de tuer un civil de manière involontaire après une guerre" devrait être considérée comme mine antipersonnel. Cela étant, il est convenu de regrouper les quelque 360 modèles identifiés de mines, simples ou élaborées, en deux grandes catégories techniques : celle des mines à effet de souffle et celle des mines à fragmentation.

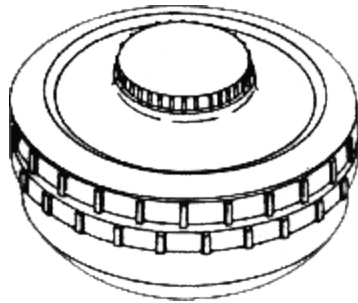
* **Protocole II** de la **Convention des Nations unies** sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination. Cette convention est parfois désignée comme "**Convention de 1980**", ou par l'acronyme **CCAC**.



ESSAI DE TYPOLOGIE

Les mines antipersonnel à effet de souffle

Elles sont généralement enfouies à moins de 4 cm dans le sol ou posées en surface et camouflées. Déclenchées par la simple pression d'un pas, elles explosent en provoquant l'amputation traumatique ou des dégâts qui causeront une amputation chirurgicale d'un ou plusieurs membres, et des blessures secondaires.



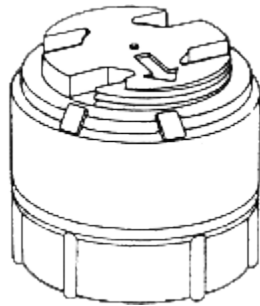
Mine antipersonnel à effet de souffle

Modèle : M 14 (USA)

Hauteur : 44 mm

Diamètre : 57 mm

Poids : 94 g



Mine antipersonnel à effet de souffle

Modèle : FAMA (Espagne)

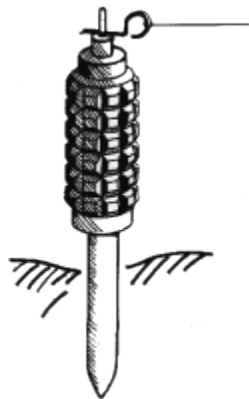
Hauteur : 38 mm

Diamètre : 71 mm

Poids : 86 g

Les mines antipersonnel à fragmentation

► Les **mines antipersonnel à fragmentation** sont installées montées au-dessus du sol, sur des piquets, attachées à des arbres ou des buissons et ensuite camouflées. Elles sont habituellement reliées à des fils-pièges : une traction d'un kilo suffit à déclencher l'explosion.



Mine antipersonnel à fragmentation
(mine à piquet)

Modèle : POMZ 2 (CEI)

Hauteur : 110 mm

Diamètre : 64 mm

Poids : 1,7 Kg

► Les **mines antipersonnel à fragmentation directionnelles** sont également reliées à des fils-pièges et projettent sur un rayon de 50 mètres et sur 60° environ des billes ou des éclats métalliques (200 à 600) qui peuvent tuer et entraîner une amputation traumatique.



Mine antipersonnel à fragmentation
(directionnelle)
Modèle : MRUD (type Claymore)
(Yougoslavie : Serbie-Monténégro)
Hauteur : 318 mm
Longueur : 230 mm
Poids : 3,1 Kg

► Propulsées en l'air par une première charge, les **mines antipersonnel à fragmentation bondissantes** explosent en projetant des billes ou des éclats métalliques dans un rayon minimum de 25 m et sur 360°, causant, suivant leur hauteur, des blessures létales ou graves, toutes les parties du corps pouvant être atteintes.



Mine antipersonnel à fragmentation
(bondissante)
Modèle : VALSELLA - Valmara (Italie)
Hauteur : 205 mm
Diamètre : 130 mm
Poids : 3,2 Kg

► Les **mines mises en place à distance** peuvent être à fragmentation ou à effet de souffle, même si cette dernière catégorie est la plus répandue. Ces mines sont lancées et dispersées par une pièce d'artillerie, un lance-roquettes multiple, un mortier ou larguées d'un aéronef (avion, hélicoptère). Elles ont clairement une fonction militaire prolongée et rien n'est fait pour diminuer les risques des populations non-combattantes. Parmi elles, il faut citer la tristement célèbre mine soviétique "papillon", particulièrement attirante pour les enfants, larguée par dizaines de milliers sur l'Afghanistan.



Mine antipersonnel à effet de souffle,
mise en place à distance
(dispersion par hélicoptère)
Modèle : PMF-1 surnommé "papillon"
(CEI)
Hauteur : 60 mm
Envergure : 112 mm
Poids : 70 g

Initialement conçues à des fins strictement militaires, les **mines anti-char et anti-véhicule** ont également des effets antipersonnel. Elles parsèment les routes et pistes de nombreux pays.

Enfin, les **munitions non explosées** peuvent être considérées, sur la durée, comme des armes antipersonnel : elles restent actives, instables, hautement explosives et contiennent parfois des produits incendiaires comme le phosphore blanc. La manipulation de ces armes, par des personnes non-expérimentées, a déjà fait d'innombrables victimes parmi les enfants qui jouent avec les objets qu'ils trouvent, mais aussi les adultes qui, dans un contexte d'extrême pauvreté, cherchent à récupérer les parties métalliques de ces munitions pour les revendre.

LES ENJEUX DE LA TERMINOLOGIE

La définition même de ces armes et leur classification sont déterminantes au regard du droit international. En effet, le fait d'attribuer ou de dénier certaines caractéristiques techniques à une mine antipersonnel suffit à la déclasser, à la "ranger" dans une autre catégorie d'armes, pour qu'elle échappe aux contraintes et aux interdictions d'emploi prévues par la législation. Celle-ci est d'ailleurs suffisamment imprécise dans ses définitions pour être contournée. Les fabricants peuvent ainsi jouer avec la nomenclature et les notices technologiques pour prouver que leurs productions ne sont pas des mines antipersonnel.

Ainsi, certaines "sous-munitions" (mines contenues dans d'autres engins explosifs), les mines hybrides (mines anti-char pourvues d'un dispositif antipersonnel), de même que l'artillerie non-explosée (telles les petites bombes à fragmentation utilisées durant la guerre du Viêt-Nam) échappent au champ d'application de la Convention, quand bien même elles continuent de tuer et de mutiler de très nombreux civils, des années après avoir été dispersées.

Source: Handicap International, août 2002.
